



PORTAGE DE REPAS à domicile

QUI PEUT EN BÉNÉFICIER ?

- les personnes retraitées, âgées de plus de 65 ans,
- les personnes handicapées, reconnues par la Commission des Droits et de l'Autonomie des personnes handicapées.



Le service de Portage de repas à domicile s'adresse à tous les habitants des localités membres de la Communauté des Communes de Salies-de-Béarn.

COMBIEN DE REPAS ?

Le service offre une grande souplesse. Il est possible de commander entre un à sept repas par semaine, selon les besoins et les souhaits de chacun.

Le service fonctionne toute l'année,
365 jours sur 365.
Aucun engagement de votre part
ni dans la durée
ni dans le nombre de repas commandés.

Les régimes particuliers liés
à l'état de santé sont respectés
sur présentation de prescription médicale.

Les livraisons sont effectuées
du lundi au vendredi, toujours en matinée.
La présence du bénéficiaire
ou d'une tierce personne
est indispensable au moment de la livraison.



EXEMPLE DE MENU

TARIF :
9,50 € TTC

- Potage de légumes
- Assiette de charcuterie
- Sauté de poulet aux olives
- Gratin de pommes de terre
- Émincé de poireaux à la crème
- Fromage
- Gâteau basque
- Pain inclus

